

**COMPTE RENDU RÉUNION N° 7-2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NERCILLAC
DU 29 OCTOBRE 2024 À 18H À LA MAIRIE**

Présents : M. DUPONT, Mme GORGAS, M. LA SOUDIERE Mme DELHOUMEAU, M. FUSEAU, MM. PAILLAT, PONTCHARRAUD, Mmes DARMAILLAC, DELMON, NEOLIER, RANSON.

Excusés : Mme MANGEARD, M. LESPINARD.

Mme RANSON a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retirer de l'ordre du jour le versement d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge et d'y adjoindre le point suivant la Dotation de Solidarité Communautaire 2024 déjà délibéré au mois de septembre.

Le Conseil Municipal accepte ce retrait et cet ajout à l'ordre du jour.

. APPROBATION DU COMPTE RENDU N° 6 DE LA RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2024

Le compte rendu envoyé par voie électronique est approuvé à l'unanimité.

. ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ENR

Suite au courrier de la Préfecture en date du 13/08/2024 concernant la phase 2 de l'élaboration des zones d'accélération des EnR, le conseil municipal, après discussion décide de ne pas prendre de nouvelle délibération suite à celle du 15 décembre 2023.

. TARIFS COMMUNAUX 2025

Ci-joint en annexe les tarifs communaux votés pour 2025.

. BUDGET COMMUNE DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

M. le Maire rappelle qu'une demande de Fonds Vert a été demandée auprès du SDEG pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public au mois d'avril. Il faut inscrire le montant de 9 072.58 € au budget afin de pouvoir régler la facture quand les travaux seront réalisés.

Il propose la motorisation du volet qui vient d'être installé au service technique pour un montant de 248.40 €.

Il informe aussi, que l'interphone de l'école ne fonctionne actuellement plus et qu'il serait souhaitable de le remplacer. Un devis d'un montant de 2 365.20 € vient d'être reçu pour l'installation d'un visiophone, plus sécurisant. Le destructeur d'insectes du restaurant scolaire ne fonctionne plus correctement. Il est encore sous garantie mais cette référence ne se fait plus. Il est proposé un nouveau destructeur pour un montant de 243 €. Les travaux de peinture à l'école sont en cours de finition mais il a été demandé au peintre de repeindre les portemanteaux qui n'étaient pas inclus, montant : 1 300 €.

Concernant la vidéoprotection, pour que cette dernière puisse être opérationnelle, il faut qu'elle soit signalée aux entrées de bourg. Il faut prévoir un montant de 530 € de panneaux de signalisation.

Le conseil municipal donne un avis favorable et une décision modificative sera inscrite au budget.

. GRAND COGNAC : DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE 2024

M. le Maire explique que la présentation du tableau inséré dans la délibération prise lors du conseil municipal du 20 septembre n'était pas assez explicite. Il convient donc de l'annuler et de reprendre une nouvelle délibération en insérant le tableau ci-dessous :

Dépenses HT €		Recettes HT €	
Aménagement aire de stationnement	179 289 €	Subventions Etat, Département	106 202 €
Aménagement Carrefour RD 15 et 156	146 381 €	Subventions Etat, Département	64 721 €
		Fonds concours Grand Cognac	56 106 €
		Autofinancement	98 641 €
Total	325 670 €	Total	325 670 €

. INFORMATIONS DIVERSES

EDF : M. le Maire signale que la mairie a reçu des chèques de remboursements suite à la procédure engagée par le SDEG. Nous devrions encore en recevoir.

Micro-folie : M. le Maire informe que la Micro-folie sera sur Nercillac les quatre premières semaines d'avril dans la salle du conseil du mardi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h et un samedi de 09h à 12h. Un ou deux jours seront réservés à l'école.

Repas des aînés : le 14 décembre à la salle des fêtes.

Vœux de la Municipalité : le vendredi 10 janvier à 18h à la salle des fêtes.

Formation extincteurs : le mercredi 06 décembre.

Formation premiers secours : le mercredi 11 décembre.

Fin de la réunion à 19 h 30.

La Secrétaire,
Elodie RANSON

